

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 16 décembre 2016

1ère **Commission N**° CP-2016-11-1-1

Service instructeur Direction des finances

Service consulté

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT HABITATS DE HAUTE-ALSACE ACQUISITION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS A BARTENHEIM

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à HABITATS DE HAUTE ALSACE à hauteur de 100 % pour deux prêts PLAI et deux prêts PLUS d'un montant total de 1 165 500 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements situés 37A rue du Général de Gaulle à Bartenheim.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de HABITATS DE HAUTE-ALSACE relative à une demande de garantie d'emprunt pour deux prêts PLAI et deux prêts PLUS d'un montant total de 1 165 500 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition en VEFA de 16 logements collectifs locatifs situés 37A rue du Général de Gaulle à Bartenheim.

Cette opération a fait l'objet d'une décision d'agrément en date du 27 juillet 2015.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 887 530,36 € est prévu selon le tableau ci après :

TOTAL	1 887 530,36 €
Fonds propres	419 810,36 €
Subvention Commune	47 100 €
Subvention Région	84 720 €
Subvention Département	96 000 €
Subvention Etat	74 400 €
Prêt C.D.C. Foncier PLUS	211 000 €
Prêt C.D.C. Bâtiment PLUS	400 000 €
Prêt C.D.C. Foncier PLAI	184 500 €
Prêt C.D.C.Bâtiment PLAI	370 000 €

Les caractéristiques des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Identifiant de la Ligne du Prêt	5138580	5138581	5138578	5138579
Montant de la Ligne du prêt	370 000 €	184 500 €	400 000 €	211 000 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois
Taux d'intérêt du	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
préfinancement				
Règlement des intérêts de	En fin de	En fin de	En fin de	En fin de
préfinancement	préfinancement	préfinancement	préfinancement	préfinancement
Phase d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement	Amortissement	Amortissement	Amortissement
	déduit (intérêts	déduit (intérêts	déduit (intérêts	déduit (intérêts
	différés)	différés)	différés)	différés)
Condition de remboursement	Indemnité	Indemnité	Indemnité	Indemnité
anticipé volontaire	forfaitaire	forfaitaire	forfaitaire	forfaitaire
	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité des	0 %	0 %	-1 %	-1 %
échéances				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

 $Le(s)\ taux\ indiqu\'e(s)\ ci-dessus\ est\ (sont)\ susceptible(s)\ de\ varier\ en\ fonction\ de\ l'index\ de\ la\ Ligne\ du\ Pr\^et.$

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1ère/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN

EricSTRAUMANN